

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 8
votants 8
Pour 8
Contre 0
Abstention 0

N°28032025-005

Date de la convocation
19/03/2025

OBJET

**DEFINITION DES
ZONES
D'ACCELERATION
POUR LES ENERGIES
RENOUVELABLES SUR
SON TERRITOIRE**

Le Maire,

Françoise BERNARD.
Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Céline LAFERRERE.
Signature et cachet

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves
Absent (excusé) : Mmes RIVIERE Céline, BLANCHONNET Christelle

Secrétaire de séance : Mme LAFERRERE Céline

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 février au 11 mars 2025 selon les modalités suivantes :
- **concertation publique avec mise à disposition d'un registre.**

Le bilan de la concertation ne fait état d'aucune remarque concernant les zones identifiées sur la commune.

Filière d'énergie	Nom de la zone
Bois énergie	Toute la commune
Eolien	Sans objet
Géothermie	Toute la commune
Hydroélectricité	Sans objet
Méthanisation	Sans objet
Solaire photovoltaïque en ombrière	Toute la commune
Solaire photovoltaïque en toiture	Toute la commune
Solaire photovoltaïque au sol	Sans objet
Solaire thermique en toiture	Toute la commune

Madame le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 063-216304451-20250328-28032025005-DE

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025 A 19 H 00

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant dans le tableau ci-après :

Filière d'énergie	Nom de la zone
Bois énergie	Toute la commune
Eolien	Sans objet
Géothermie	Toute la commune
Hydroélectricité	Sans objet
Méthanisation	Sans objet
Solaire photovoltaïque en ombrière	Toute la commune
Solaire photovoltaïque en toiture	Toute la commune
Solaire photovoltaïque au sol	Sans objet
Solaire thermique en toiture	Toute la commune

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à Billom Communauté et, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de Billom Communauté dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Fait à VASSEL, le 30 mars 2025.

Le Maire,

Françoise BERNARD.



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 063-216304451-20250328-28032025005-DE